

Retirer son masque pour favoriser la lecture labiale

La Fédération suisse des sourds a développé une carte indiquant à une personne qu'elle peut retirer temporairement son masque pour faciliter la lecture labiale de son interlocuteur·trice malentendant·e. Une possibilité légale.



Le port du masque généralisé en raison de la pandémie de Covid-19 isole encore plus les malentendant·e·s. Si un appareil auditif peut aider, il ne suffit pas à restaurer une audition parfaite aux personnes souffrant de pertes auditives. Ainsi, la lecture labiale est un complément indispensable à la compréhension des propos de l'entourage.

Selon forum écoute, la Fondation romande des malentendants et devenus sourds, de nombreux commerces, hôpitaux, structures de soins et administrations ne sensibilisent pas suffisamment leur personnel à la nécessité et à la possibilité légale de retirer temporairement leur masque lorsqu'ils et elles s'expriment avec une personne qui se signale comme malentendante.

Des dérogations sont prévues par les législations cantonales et fédérale. Elles prévoient « que le personnel ou les personnes qui accompagnent (les malentendant·e·s) peuvent pendant la durée du dialogue enlever leur masque », moyennant le respect des autres règles d'hygiène. forum écoute appelle donc toutes les personnes professionnellement en contact avec ce public à faire preuve de souplesse dans leurs interactions. Tout·e employé·e peut et doit retirer temporairement son masque lorsqu'il ou elle interagit avec un·e malentendant·e qui en fait la demande.

Carte et masques transparents

Dans le canton de Vaud, l'Office du médecin cantonal a collaboré avec la Fédération suisse des sourds pour développer une carte aidant les individus souffrant d'un handicap auditif à s'identifier officiellement. Cette carte est disponible en téléchargement sur internet – celle pour le canton de Vaud contient en plus la mention « soutenu par le médecin cantonal ». Notons enfin que les services cantonaux vaudois ont également validé des masques transparents. Distribués dans certaines classes, ils sont dorénavant aussi disponibles dans le commerce.

[Lien sur la page](#) contenant la notice « Exception du port du masque pour certaines personnes en situation de handicap » du Bureau fédéral de l'égalité des personnes handicapées

[Lien pour télécharger la carte d'information « Je suis sourd »](#)